

# COMMISSION EGALITE FEMMES HOMMES

## Note préparatoire du 8 octobre 2021

**En cas de problème de connexion**, veuillez contacter notre hotline :  
0 970 71 11 05 [support@frv-sense.com](mailto:support@frv-sense.com)

**LIEU : Par visioconférence**

**Pour rejoindre la visioconférence :**

Veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant et suivre les étapes : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m338b76f2bd1ec2134bf197b6a2d19ff2>

Numéro de la réunion : 2743 215 1619

Mot de passe : MaBSnVsR266

**Pour rejoindre par téléphone :**

Composer le 01-85-14-88-35

Code d'accès : 2743 215 1619

**HORAIRE :** de 10h à 12h, le vendredi 8 octobre 2021

**ELUES REFERENTES :**

Marie-Pierre BADRE, Conseillère municipale à Couilly-Pont-aux-Dames (77)

Madeline DA SILVA, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et aux Affaires Scolaires, Les Lilas (93)

**SUJET :**

**Lutter contre le cyberharcèlement chez les jeunes**

**LES INTERVENANTS :**



**Beatriz BELOQUI**, Maire-adjointe à l'éducation et l'égalité femmes-hommes à la ville de Massy



**Aurélie LATOURÈS**, chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes



**Justine ATLAN**, Directrice de l'Association e-Enfance

## COMMISSION EGALITE FEMMES HOMMES

### Note préparatoire du 8 octobre 2021

#### OBJECTIFS :

- Comprendre tout ce que regroupe le cyberharcèlement et connaître les spécificités de cette pratique chez les jeunes.
- Connaître les moyens de prévention et de lutte contre le cyberharcèlement.
- Connaître les différents acteurs avec lesquels une collectivité peut travailler pour mener des actions transversales efficaces.

#### CONTEXTE/ACTUALITE :

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve parfois au sein des écoles notamment entre élèves et peut prendre des formes diverses : menaces, coups, messages injurieux... Selon les chiffres de l'enquête Victimation 2015 menée par le ministère de l'Éducation nationale, on estime à 700 000 le nombre d'élèves impactés par ces agressions, toutes catégories sociales confondues. Cela représente près d'un élève sur dix, soit deux à trois enfants par classe environ.

Du fait de l'utilisation accrue des nouvelles technologies de communication et ce de plus en plus jeune, le harcèlement entre élèves peut se poursuivre en dehors de l'enceinte des établissements scolaires via internet : il s'agit alors de cyberharcèlement. Les supports utilisés pour le cyberharcèlement sont nombreux : téléphones portables, messageries instantanées, forums et jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux... Les conséquences peuvent être terribles pour la victime, allant jusqu'au suicide.

Ce délit est puni d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans. Si l'auteur est majeur, il risque 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. La peine maximale peut aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende si la victime a moins de 15 ans. Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et la victime a plus de 15 ans, il risque 12 mois de prison et 7 500 € d'amende. Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et que la victime a moins de 15 ans, il risque 18 mois de prison et 7 500 € d'amende. Pour la mise en ligne d'images intimes d'une autre personne sans son consentement, la peine est de 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.

Les cyberviolences peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit, et laissent des traces numériques difficiles à supprimer. L'auteur lui-même, une fois les agressions perpétrées sur le net, ne peut plus maîtriser la diffusion des contenus : cette pratique est dévastatrice et devient rapidement hors de contrôle, d'où la nécessité d'agir en amont de ces violences dans une optique de prévention.

Les usages sont différents selon le sexe de la victime : les filles sont proportionnellement plus souvent victimes de « slut-shaming » ou de « revenge porn » que les garçons. Le cybersexisme désigne les violences qui se déploient à travers le cyberspace (« en ligne ») dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser ou exercer une coercition externe, et qui contaminent l'espace en présentiel (« hors ligne ») ou inversement. Ces violences sexistes ou sexuelles visent principalement les filles, mais aussi les garçons. En 2016, le Centre Hubertine Auclert a publié une étude sur le cybersexisme chez les adolescents. Il ressort que 20% des filles rapportent avoir été insultées en ligne sur leur apparence physique, contre 13% des garçons. De plus, 11% des garçons et 17% des filles déclarent avoir été confrontés

## COMMISSION EGALITE FEMMES HOMMES

### Note préparatoire du 8 octobre 2021

à des cyberviolences à caractère sexuel par le biais de photos, vidéos ou textos envoyés sous la contrainte, diffusés sans l'accord ou encore reçus sans en avoir envie.

Le 13 octobre 2020, le député du Finistère Erwan Balanant (MoDem) a remis un rapport au sujet du harcèlement scolaire, émettant plusieurs propositions concernant le rôle des élus locaux. Les constats dressés sont alarmants : la peur des agressions à l'école expliquerait environ 25% de l'absentéisme du collège au lycée et près d'un quart des victimes de harcèlement scolaire aurait déjà envisagé le suicide. Parmi les propositions évoquées par le député afin de pallier le problème, on retrouve : assurer la sensibilisation des élus sur les droits de l'enfant et concernant les problématiques de violences en milieu scolaire, rendre obligatoire pour chaque école les dispositifs de coopération entre les secteurs de l'Education nationale et ceux de l'accueil périscolaire, et renforcer le partenariat entre institutions judiciaires, collectivités locales et établissements scolaires en généralisant le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Le rapport prône des mesures transversales afin d'inciter les différents acteurs de l'enfance à travailler ensemble : aux côtés des associations spécialisées, les élus locaux ont un rôle crucial à jouer pour sensibiliser les jeunes citoyens et citoyennes, et agir contre le cyberharcèlement.

#### PROPOSITION DE DEROULE

**10H00-10H10** : Introduction de la séance par les élus référentes

**10h10-10h30** : Intervention d'**Aurélié LATOURÈS**, chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes

**10h30-10h50** : Intervention de **Justine ATLAN**, Directrice de l'Association e-Enfance

**10h50-11h10** : Intervention de **Beatriz BELOQUI**, Maire-adjointe à l'éducation et l'égalité femmes-hommes à la ville de Massy

**11h10-11h50** : Temps d'échange et de questions/réponses

**11h50-12h00** : Conclusion de la séance par les élus référentes

#### FONCTIONNEMENT DU WEBINAIRE :

1. Pour participer à la réunion virtuelle, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m338b76f2bd1ec2134bf197b6a2d19ff2>
2. Si besoin, indiquez le **numéro de la réunion : 2743 215 1619** et le **mot de passe : MaBSnVsR266**
3. Veuillez télécharger et « autoriser » Cisco à s'exécuter.
4. Renseigner vos informations : nom/prénom/adresse mail
5. Cliquer sur « rejoindre la réunion »
6. **Veillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole** afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.

## COMMISSION EGALITE FEMMES HOMMES

Note préparatoire du 8 octobre 2021

### QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION :

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.). Si possible, demandez à vos proches de suspendre leurs utilisations et pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...)
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.